

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-257

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction d'Exploitation des Parcs et Jardins ADG PVB	N° 2023-257

Commune de Bruges - Végétalisation des deux cimetières communaux - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

CONTEXTE

La ville de Bruges dispose de deux cimetières : le cimetière ancien et le cimetière paysager. Longtemps considérés comme des lieux strictement d'inhumation, les cimetières concourent également à l'identité communale et ils nécessitent aujourd'hui, tout en proposant une offre funéraire adaptée, d'offrir un espace favorisant à la fois le recueillement mais aussi une nouvelle identité intégrant pleinement la nature en ville.

Cette évolution de conscience du rôle du cimetière dans les usages et les fonctions urbaines nécessite des aménagements et des évolutions de gestion. Les projets qui en découlent répondent aux normes réglementaires définies dans la Loi Labbé (loi n° 2014-110, du 6 février 2014), qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national. Depuis le 1er juillet 2022, les produits phytosanitaires sont interdits dans les cimetières.

C'est ainsi que dans l'amélioration permanente du cadre de vie et du respect de l'environnement, la Ville de Bruges a lancé un projet global de valorisation de ces deux cimetières en passant par des travaux de mise en accessibilité des allées (non traité dans cette délibération) et des travaux de végétalisation.

Afin de respecter la saisonnalité pour la réalisation des travaux de plantation, la ville de Bruges a sollicité la Métropole pour obtenir une dérogation de réalisation anticipée des travaux. Ceux-ci ont été mis en œuvre en début d'année 2023. La Métropole a répondu favorablement à cette demande de dérogation en précisant que l'issue de la validation du fonds de concours serait décidée par le Conseil de Métropole.

La ville de Bruges sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023 pour un financement à hauteur de 61 595,96 € HT. Cette demande est relative à la fiche action C050750069 et répond au critère du règlement d'intervention « Nature Agriculture ».

TRAVAUX PROJETES

Le projet de végétalisation des cimetières s'est traduit par la réalisation de plusieurs aménagements, dont notamment :

- **Végétalisation du cimetière**
 - engazonnement des allées secondaires
 - plantation de 62 arbres et arbustes

- **Intégration de la biodiversité et gestion des déchets verts des usagers**
 - portail et benne pour la gestion des déchets verts d'un cimetière
 - mobilier
 - nichoirs
 - hôtels à insectes

PLAN DE FINANCEMENT.

Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des différents travaux et aménagements de végétalisation a été évalué à 123 191,92 € HT (annexe n°1).

Conformément au règlement nature, le financement porte sur 50% maximum du montant total HT du projet soit un soutien financier de **61 595,96 €**.

BUDGET GLOBAL 2023 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES € HT	
Travaux de végétalisation	94 255,65	Commune de Bruges	61 595,96
Aménagement favorable à la biodiversité et aux usages	28 936,27	Bordeaux Métropole	61 595,96
TOTAL GENERAL HT	123 191,92		123 191,92

MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville de Bruges pour l'année 2023 s'élève donc à **61 595,96 € pour la végétalisation des cimetières communaux**. Les modalités de versement de l'aide financière seront précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,
et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,
VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes
VU la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,
VU la délibération municipale du 29 juin 2022 autorisant Madame le Maire de Bruges à solliciter la Métropole pour demander un fonds de concours pour la végétalisation de deux cimetières communaux
VU la demande de la commune de Bruges auprès de Bordeaux Métropole, enregistrée le 8 février 2022, relative à la demande de participation financière pour la réalisation de la végétalisation des deux cimetières communaux.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 de la commune de Bruges, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation du cimetière d'un montant global de **61 595,96 €** à la commune de Bruges.

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Bruges la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer le fonds de concours pour la végétalisation du cimetière sur le budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	